

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

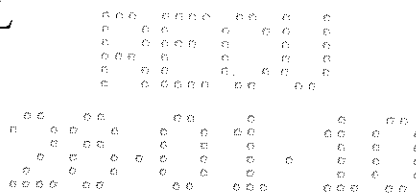
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	12

L'an deux mille dix ;

Le 18 Janvier à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.



Date de convocation du conseil municipal : Le 13/01/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL - LACROIX – ROBERT - YACOB

EXCUSES : Mesdames BEUCHE et DE LA ROCCA – Monsieur AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Rapport de la délibération du 07/12/09
-
Admission en non valeur des produits irrécouvrables
-
Budget Principal

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à un nouveau vote. En effet, lors de la délibération du 07/12/09 portant sur l'admission en non valeur des produits irrécouvrables, Monsieur AUDIBERT René avait pris, par erreur, part au vote alors qu'il est concerné par cette décision.

Le Maire présente à nouveau au conseil la demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentée par Mme la trésorière.

Le conseil municipal

Après délibération admet en non-valeur les taxes et produits énumérés pour un montant de : **5 263.12 Euros.**

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 1
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 26/01/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 26/01/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.